

**Les zones humides rendent de nombreux services à la collectivité.
Elles contribuent par exemple à améliorer la qualité de l'eau.**

Des filtres naturels

Les milieux humides contribuent à épurer l'eau en retenant les éléments nutritifs en excès, les particules fines et les polluants dans leurs sédiments, leurs sols et leur végétation, grâce à des processus physiques, chimiques et biologiques.

Ils contribuent à **réguler le phosphore, l'azote en général et les nitrates en particulier**. Dans les sols gorgés d'eau, des bactéries décomposent les nitrates pour en prélever l'oxygène, libérant l'azote sous forme atmosphérique. Ce phénomène peut éliminer jusqu'à 400 kilos d'azote par hectare et par an !

En filtrant naturellement les **pollutions diffuses** (c'est-à-dire les rejets issus de toute la surface d'un territoire et transmis aux milieux aquatiques de façon indirecte, par ou à travers le sol), les zones humides jouent donc un rôle important dans l'épuration de l'eau.

Attention, ces capacités d'épuration ne signifient pas que ces zones doivent servir d'exutoire à toutes les pollutions !

À RETENIR

Les forêts alluviales et les roselières (roseaux, massettes...) en bordure d'eau sont particulièrement performantes pour l'épuration de l'eau : 30 mètres de végétation peuvent éliminer 80 % des teneurs en nitrates des champs en amont.

Les zones humides ont un pouvoir d'épuration qui permet une économie de traitement de l'eau potable estimée à 2 000 euros par hectare par habitant par an.



© CENRA

En consommant les nitrates et les phosphates, la végétation agit comme un filtre et améliore la qualité de l'eau.

Par exemple

Les « corridors rivulaires » constitués par les forêts naturelles, bandes enherbées, prairies le long des cours d'eau constituent des **zones tampons** capables de filtrer les pollutions « latérales » issues des versants agricoles (nitrates par exemple). Mais elles ont également un effet épurateur « longitudinal » de l'amont vers l'aval, en retenant et transformant, lors des crues, les sédiments, nutriments et polluants transportés par la rivière. Ces corridors rivulaires participent ainsi à la protection de la qualité de l'eau.

Pour aller plus loin

- ✓ Portail national des zones humides : www.zones-humides.org
- ✓ Site de la Convention de Ramsar : www.ramsar.org.
- ✓ Coffret « Préservons les zones humides » de la FRAPNA (renseignements auprès de Mélanie Janoux melanie.dajoux@frapna.org)



Cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes